



## ÉNONCÉ DE POSITION CONJOINT SUR LA COLLABORATION INTERPROFESSIONNELLE

L'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ) et le Collège des médecins du Québec (CMQ) se sont mutuellement engagés dans une démarche de collaboration interprofessionnelle.

Cette initiative est née d'une volonté de favoriser une approche cohérente de l'application des lois et règlements, en misant sur une collaboration optimale, à l'image de celle souhaitée entre les médecins et les sages-femmes.

L'OSFQ et le CMQ se consultent régulièrement au sujet des défis de la pratique professionnelle de leurs membres et souhaitent œuvrer ouvertement, en toute collégialité. Les deux ordres professionnels reconnaissent la valeur de ces échanges, la préoccupation première étant la dispensation de soins sécuritaires et appropriés aux femmes et aux nourrissons.

L'OSFQ et le CMQ invitent leurs membres à promouvoir et à entretenir des relations fondées sur la confiance et le respect mutuel des rôles et des responsabilités de chacun. Un meilleur partenariat assurera la sécurité des familles et optimisera les services de soins de santé périnatale dans la province.